

Egretta garzetta



© Valère Marsaudon



© Francis Olivereau

Description de l'espèce

Héron blanc pur à la silhouette fine et élancée, l'Aigrette garzette a le bec noir, les pattes noires avec les pieds jaunes. En plumage nuptial, elle arbore deux très longues et fines plumes à la nuque (les aigrettes). Elle se différencie bien de la Grande Aigrette par sa taille inférieure et ses pieds jaunes, bien visibles en vol. Mâle et femelle sont semblables.

C'est une espèce migratrice partielle.

Observation

C'est par l'observation régulière d'individus en plumage nuptial de mi-avril à mai que la nidification peut être supposée, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour des contacts. Il s'agit alors de prospecter les milieux favorables, constitués de zones boisées exemptes de tout dérangement, à proximité de zones humides où elle se nourrit.

L'Aigrette garzette s'installe volontiers avec d'autres espèces d'ardéidés. Il faut donc prospecter dans les héronnières déjà existantes.

Distribution et effectifs

Longtemps inféodée à la Camargue, l'espèce a progressé vers la façade atlantique à partir de 1989.

L'effectif nicheur français, estimé à 9 850 couples, se répartit sur toute la côte ouest jusqu'à la Manche, sur le littoral méditerranéen ainsi que le long des vallées de la Loire, l'Allier, la Durance et la Garonne.

En région Centre, l'effectif est estimé à près de 200 couples, la Brenne accueillant la majorité de cette population (100 à 150 couples), suivie par la vallée de la Loire et la Sologne.

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

L'Aigrette garzette pêche très souvent à découvert dans des eaux peu profondes : sur les vasières des étangs, les grèves de cours d'eau... Elle y capture une petite faune aquatique très diversifiée (poissons, batraciens, insectes, mollusques...).

Les colonies de reproduction sont établies dans des arbres entre 2 et 15 mètres de hauteur, plus rarement au sol, dans des zones favorisant leur quiétude. Le nid est constitué de frêles assemblages de branchettes.

La pérennité de l'espèce passera par la tranquillité aux abords de ses sites de nidification. Il est donc important de protéger les colonies du dérangement.

Il faut également veiller à la gestion et l'aménagement des zones humides à proximité des colonies, ce biotope constituant le domaine vital de l'espèce.

Enfin, une prise en compte globale des réseaux de zones humides sur les voies de migration de l'Aigrette favoriserait la qualité de survie de l'espèce, comme de beaucoup d'autres oiseaux.